

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 24 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Boulouc-Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER président du SCOT – Madame Sonia MUNOZ en était la secrétaire de séance.

**Objet :** Avenant à la convention PETR

**Référence :** 07/04/2025-04

Titulaires en exercice : 28

Délégués avec pouvoir : 2

Titulaires présents : 14

Suppléants présents : 2

Voix délibératives : 18

**Titulaires présents : 14**

Jean-Louis BARRAU—Thierry CALMELS - Jean-Marc ESCOUTES— Sonia MUNOZ – Didier SOMEN – Rosanne TAGLIAFERRI (Pouvoir de Christine DEMIE) – Gilbert ASSIE - Françoise BARRAU (pouvoir de Geneviève THOMAS) – Guy GALVALDA – Myriam VIGROUX - Claude BLANC – Bernard BOUVIER - Sylvie GRAVIER – Bernard TRESSOLS.

**Suppléants présents avec voix délibératives : 2**

Françoise EMERIAUD – Jean-Marc SENGES.

**Titulaires et suppléants excusés : 8**

Jean-Marc BALARAN – Jean-Claude CLERGUE - Denis MARTY – Christian PUECH – Christine DEYMIE (pouvoir à Rosanne TAGLIAFERRI) – Geneviève THOMAS (pouvoir à Françoise BARRAU) - Jean-Christian BOHERE - Alex BRIERE.

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'année 2024, pour la somme de 10 000€.

Le président de séance rappelle la mise à disposition initiale débutée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 ans, et les prolongations successives par avenants.

Cette mise à disposition remplit pleinement les attentes du SCOT.

Le président propose d'adopter un nouveau prolongement de la convention pour l'année 2025 et pour la même somme de 10 000€.

Le Comité Syndical ouï cet exposé,

Sur proposition du Président, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'ADOPTER** le prolongement de la convention de mise à disposition du PETR Albigeois Bastides pour l'exercice 2025 et pour la somme de 10 000€.
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

La secrétaire de séance  
Sonia MUNOZ

Certifié conforme,  
Le Président,  
Bernard BOUVIER

